



Commission de politique extérieure
CH-3003 Berne

Le président

À l'attention des gouvernements
cantonaux

Le 23 septembre 2025

Ouverture de la procédure de consultation concernant le contre-projet direct à l'initiative populaire « Sauvegarder la neutralité suisse (initiative sur la neutralité) » (24.092)

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'examen de l'initiative populaire « Sauvegarder la neutralité suisse (initiative sur la neutralité) » (24.092), le Conseil des États a décidé, le 19 juin 2025, par 33 voix contre 9 et 1 abstention, d'élaborer un contre-projet direct à l'initiative. Ce contre-projet ayant été proposé par une minorité de la commission qui a procédé à l'examen préalable de l'initiative, il n'a pas fait l'objet d'une procédure de consultation avant d'être débattu au Conseil des États. Afin de respecter les dispositions de la loi sur la consultation (LCo ; RS 172.061), la Commission de politique extérieure du Conseil national, en tant que commission du second conseil chargée de l'examen préalable, a décidé de mettre le contre-projet direct du Conseil des États en consultation avant de se prononcer sur les propositions définitives concernant l'initiative sur la neutralité qu'elle adressera au Conseil national. Par la présente, nous vous soumettons le contre-projet direct conformément à la décision du Conseil des États (art. 54a Cst. [nouveau]) pour avis dans le cadre de la procédure de consultation.

Les documents relatifs à la consultation sont disponibles sur les pages suivantes :

- <https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-cpe/rapports-consultations-cpe>
- <https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing#Parl>.

Nous vous invitons à adresser votre avis à la Direction du droit international public du Département fédéral des affaires étrangères d'ici au **23 décembre 2025**.

Après expiration du délai de consultation, les avis reçus seront publiés sur Internet. Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tout le monde. Aussi vous saurions-nous gré de faire parvenir votre avis dans la mesure du possible sous la forme d'un document Word (en plus d'un éventuel fichier PDF), à l'adresse suivante : dv.voelkerrecht@eda.admin.ch

En prévision d'éventuelles questions de notre part, nous vous prions en outre de nous indiquer le nom et les coordonnées des personnes responsables de ce dossier dans vos cantons respectifs.

Pour toute question ou information complémentaire, Mme Flavia von Meiss (flavia.vonmeiss@eda.admin.ch, 058 462 38 98), de la Direction du droit international public, et

Nationalrat
Conseil national
Consiglio nazionale
Cussegl naziunal



M. Florent Tripet Cordier (florent.tripet@parl.admin.ch, 058 322 94 47), du secrétariat des Commissions de politique extérieure, se tiennent à votre disposition.

Vous remerciant par avance de votre avis, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le président de la Commission de politique extérieure du Conseil national

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Wehri'.

Laurent Wehri